Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (1998)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Autor: Nuspliger, Kurt

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-418334

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2. Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Chancelier: Kurt Nuspliger
Vice-chancelier: Renato Krähenbühl
Vice-chancelier: Michel Schwob

2.1 Les priorités de l'exercice

L'élection du Grand Conseil et du Conseil-exécutif a eu lieu le 19 avril. Un nouveau record a été atteint pour les élections législatives puisque 222 listes regroupant 1653 candidatures (dont 574 candidatures féminines) ont été déposées. C'est sous la houlette de l'Office des services centraux qu'ont été préparées et menées ces élections. Grâce à l'excellente collaboration des préfectures et des communes ainsi qu'à la mobilisation des bureaux électoraux, les résultats ont été dépouillés et publiés dans les délais. Le logiciel WALO a été utilisé pour la première fois par les préfectures. Ce programme informatique, mis au point par la Chancellerie d'Etat et la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, a donné de bons résultats. WALO est utile principalement pour les élections législatives mais aussi pour toutes les autres élections et les votations.
La Chancellerie d'Etat doit veiller à ce qu'un soutien approprié soit fourni au Grand Conseil dans l'accomplissement de ses tâches. Le changement de législature constitue donc l'une des priorités de l'activité de la Chancellerie d'Etat. Les travaux de bouclement de la législature et surtout de préparation de la nouvelle période ont été préparés par un groupe de travail au sein duquel étaient représentées toutes les unités concernées. Une journée d'information a été organisée à l'intention des membres du Grand Conseil au début de la nouvelle législature.
Etat-major commun du gouvernement et du parlement, la Chancellerie d'Etat a par ailleurs organisé les cinq sessions du Grand Conseil et les 68 séances du Conseil-exécutif.
En outre, la Chancellerie d'Etat s'est chargée de l'organisation de grandes manifestations (visite d'une délégation du Grand Conseil à la présidence du Grand Conseil du canton des Grisons et au Parlement du Land de Saxe; coordination des préparatifs des festivités de 1998; présentation du canton de Berne comme hôte d'honneur à la Journée des Nations Unies à Genève le 18 octobre).
En ce qui concerne le Jura bernois, l'activité de la Chancellerie d'Etat, qui consiste à appuyer la Députation du Jura bernois et de Bienne romande, la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes, le Conseil régional et la Délégation bernoise de l'Assemblée interjurassienne, a connu les temps forts suivants: préparation de la proposition que le Conseil-exécutif a envoyée le 1er avril au Gouvernement jurassien concernant le partage des biens consécutifs au transfert de Vellerat; élaboration du mandat par lequel le Conseil-exécutif a demandé le 13 mai au Conseil régional de mener un processus de réflexion sur la manière de réaliser l'autonomisation progressive du Jura bernois; nomination d'une nouvelle délégation bernoise à l'Assemblée interjurassienne le 1er juillet; préparation de la séance de réflexion que le Conseil-exécutif a consacrée à sa politique jurassienne le 22 octobre; suivi de l'évolution due à la votation consultative du 29 novembre sur l'appartenance cantonale de Moutier.
La nouvelle conception de la planification politique adoptée le 25 juin 1997 par le Conseil-exécutif a été appliquée pour la première fois durant l'exercice. Le rapport de législature 1998 a donné moins de travail de rédaction et de coordination à la Chancellerie d'Etat que la précédente édition, avec pourtant un meilleur résultat. En ce qui concerne la planification politique, voir également le chiffre 1.1.
En ce qui concerne l'informatique, la Chancellerie d'Etat utilise un système datant de 1984. Cet équipement est maintenant vétuste et doit être remplacé avant le changement de millénaire. Les travaux nécessaires à cet égard ont fortement mobilisé toutes les unités de la Chancellerie d'Etat. Les nouvelles possibilités techniques permettront notamment d'améliorer la gestion des arrêtés du Conseil-exécutif, des interventions parlementaires et des affaires du Grand Conseil. Il est en outre prévu d'introduire un contrôle général des affaires et un système de gestion des documents et partant, d'informatiser plus encore l'accomplissement des travaux. On espère également dégager des synergies avec le projet GRIS.
Des archives centrales ont été aménagées au château de Fraubrunnen pour accueillir les minutes des notaires qui ne sont plus en exercice, minutes qui étaient auparavant déposées aux Archives de l'Etat. Revêtant de l'importance pour la sécurité du droit, ces documents pourront ainsi être gérés de manière efficace et rendus facilement accessibles aux personnes autorisées.
La conclusion d'un contrat avec l'actuel propriétaire de la Zbinden-Film AG a permis de sauvegarder les fonds de cette entreprise (une centaine de films de grande valeur pour l'histoire économique et culturelle de Berne de 1929 à nos jours); les films et leurs copies modernes de projection seront à l'avenir disponibles aux Archives de l'Etat.
Vu que les données du registre foncier ne sont désormais conservées qu'informatiquement, les Archives de l'Etat ont entrepris, avec la collaboration de l'Office du cadastre, de réunir les derniers exemplaires des plans du registre foncier (plans au 1:10000 sur plaques d'aluminium) afin de conserver une image détaillée du canton de Berne pour la postérité.
La loi portant introduction de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes a été élaborée sous la responsabilité du Bureau de l'égalité; elle a été adoptée par le Grand Conseil le 16 novembre, par 144 voix contre 7.
Le Bureau de l'égalité a par ailleurs lancé un projet sur le partage du travail dans l'administration. Le projet, qui est financé par les ressources allouées en vertu de la loi fédérale sur l'égalité, vise deux objectifs: premièrement, redistribuer le travail au sein d'une même unité ou de plusieurs unités collaborant entre elles; deuxièmement, partager le travail selon des modalités conformes aux impératifs de l'égalité ou les favorisant.

2.2 Rapport des offices

2.2.1 Office des services centraux (OSC)

2.2.1.1 *Centrale cantonale des imprimés et du matériel de bureau (CIMB)*

Un appel d'offres public a été lancé en vue de l'adjudication de l'édition allemande de la feuille officielle, une première depuis l'entrée en vigueur de la révision de l'ordonnance sur les soumissions. En décembre, le Conseil-exécutif a adjugé le mandat à la société Gassmann à Bienne. Etant donné que les douze entreprises soumissionnaires remplissaient toutes les exigences techniques, le choix a été déterminé surtout par des considérations financières. Le montant du fermage a été fixé à 440000 francs sur la base des chiffres de 1995, ce qui permet une considérable augmentation des recettes.

2.2.1.2 *Vente des imprimés*

Cette unité s'occupe entre autres de la vente et de l'expédition des tirés à part des textes législatifs, du RSB et du ROB. C'est dire si l'informatisation du RSB aura de fortes incidences dans ce secteur également. On peut s'attendre à ce que les nouveaux actes législatifs et les modifications soient mis à la disposition du public plus rapidement. De plus, la demande de textes version papier diminuera. Raison pour laquelle on a commencé cette année de réduire les stocks.

2.2.1.3 *Informatique*

La charge de travail du service informatique s'est alourdie. Le «courant normal» a pu être assuré, malgré les tâches supplémentaires. La Conférence informatique qui, depuis le début des années 90, réunit des représentants et représentantes de tous les offices de la Chancellerie d'Etat et qui a pour mission d'assurer le pilotage a été d'une grande utilité à cet égard.

2.2.1.4 *Elections et votations*

1998 était l'année des élections législatives, ce qui n'a pas empêché le service concerné d'entamer les préparatifs de l'élection du Conseil national de 1999, notamment dans le domaine de l'informatique. Le projet KAWASYS devrait permettre aux préfectures de saisir les résultats des communes et de les transmettre en ligne à la Bedag Informatik.

2.2.1.5 *Service du personnel*

Après de longues années de bons et loyaux services, le secrétaire de l'état-major et administrateur du personnel de la Chancellerie d'Etat, André Boichat, est décédé en décembre à l'âge de 56 ans des suites d'une grave maladie. Au printemps déjà, la Chancellerie d'Etat avait perdu un autre de ses collaborateurs, Peter Weber, décédé à l'âge de 48 ans après une année de maladie.
Après deux ans d'essai, l'entretien d'appréciation et de développement (EAD) a été introduit définitivement. Les premières expériences révèlent la difficulté de l'exercice, étant donné que le résultat de l'EAD se répercute sur le salaire.
Le service du personnel et le Groupe de travail De la parole aux actes ont concentré leurs activités sur le job-sharing: une grille d'analyse des postes a été mise au point par une étudiante de l'ESCEA dans le cadre de son travail de diplôme, éclairant des aspects intéressants du job-sharing au niveau de l'encadrement.
Le projet-pilote mené en 1997 ayant été couronné de succès, l'offre de stage d'une année a été reconduite. Ce stage mène à l'obtention du certificat fédéral de capacité (2e voie de formation). La Chancellerie d'Etat est ainsi en mesure de proposer quatre places d'apprentissage, un chiffre qui, compte tenu de ses effectifs, souligne l'importance qu'elle accorde à la formation.
De plus, des étudiants et des étudiantes peuvent accomplir au Secrétariat du parlement et à l'Office des services linguistiques et juridiques (Service de terminologie) les stages nécessaires à leurs études et à l'obtention de leur diplôme.
Les membres de la Conférence des chefs d'office ont consacré leur journée de réflexion au thème de la gestion du changement.

2.2.1.6 *Administration de l'Hôtel du Gouvernement*

Les nouveaux panneaux indicateurs installés à l'Hôtel du Gouvernement facilitent la circulation du public.

2.2.2 **Office des services linguistiques et juridiques (OSLJ)**

2.2.2.1 *Représentation des deux langues nationales au sein du personnel cantonal*

Bien que fonctionnant au ralenti, le Service SOS-F (recrutement de personnel francophone) continue à contrôler périodiquement que les mises au concours des postes de l'administration centrale aient lieu dans les deux langues.

2.2.2.2 *Traduction*

Le Service central de traduction est parvenu à maîtriser ses tâches dans les délais, en dépit de la réduction de ses effectifs pendant sept mois (congé maternité d'une collaboratrice).

2.2.2.3 *Terminologie*

Le service a poursuivi l'alimentation et la mise à jour de LINGUA-PC. Il a développé une nouvelle version du programme LINGUA-PC accessible par Intranet qui sera opérationnelle dès le premier trimestre de l'année 1999.
En octobre, la cheffe du SCTerm a participé à la rencontre annuelle organisée par le groupe *COMPUTERM*.
Le groupe de travail «Terminologie de la Nouvelle gestion publique», qui réunit les représentants des cantons de Berne, Valais, Fribourg ainsi que de la Confédération et le professeur Schedler de l'Université de Saint-Gall, a poursuivi ses travaux. Quelque 150 concepts de nouvelle gestion publique ont été isolés et les fiches correspondantes établies.
En janvier et en juin, la cheffe du SCTerm et le chef de l'OSLJ ont rencontré leurs homologues des cantons de Fribourg, des Grisons, du Valais ainsi que de la Confédération. Ce groupe de travail prépare un accord de coopération en matière de terminologie.
Le service a été sollicité à plusieurs reprises lors de l'introduction de la nouvelle orthographe allemande dans le canton: il s'est notamment chargé des travaux préparatoires et a assuré la liaison avec la Confédération.

2.2.2.4 *Service juridique*

Comme l'an dernier, l'instruction des recours à l'intention du Conseil-exécutif n'a que peu sollicité le Service juridique. Par contre, les travaux de suivi de la procédure législative et divers projets législatifs (la réforme de la surveillance des finances p. ex.) ont plus fortement absorbé le service. Ce dernier s'est concentré sur la planification politique d'une part (cf. ch. 1.1 et 2.1) et sur le projet BELEX d'autre part (informatisation du Recueil systématique des lois bernoises, RSB). L'essentiel des travaux d'étude a pu être accompli durant l'exercice.

2.2.2.5 *Participation politique*

Le Service de la Délégation pour les affaires jurassiennes a concentré l'essentiel de son travail sur la préparation des activités mentionnées au chiffre 2.1 ci-dessus. Le nombre et l'intensité de ces activités n'ont pas permis d'effectuer la visite annuelle des Directions et d'avancer dans la préparation du rapport que le Conseil-exécutif présentera au Grand Conseil sur sa politique jurassienne.
Fin juillet, le Conseil régional a achevé sa première «législature». Le réexamen de la composition du Conseil régional, prévu par la loi sur la participation politique, a mené à la conclusion qu'aucune

modification ne devait être entreprise pour le moment. La question sera revue dans le cadre du mandat que le Conseil-exécutif a donné au Conseil régional le 13 mai. Le fait que le président sortant, M. Verdon, ait décidé de ne pas briguer un nouveau mandat de député au Grand Conseil a cependant fourni l'occasion d'avancer la date de réélection du Bureau au mois de mai alors qu'elle avait lieu en août jusqu'à maintenant. L'ordonnance sur la participation politique a été modifiée le 11 mars (ROB 98-5) de sorte que la période de fonction du Conseil régional coïncide désormais avec celle du Grand Conseil. Présidé depuis le 1er juin et pour la seconde fois par M. Yves Monnin, préfet de Bienne, le Conseil régional a, au cours de l'exercice, poursuivi son activité régulière tout en entreprenant l'exécution du mandat précité. Il s'est réuni en séance plénière à 12 reprises (bureau: 14; commissions et délégations 37).

2.2.2.6 *Bibliothèque centrale*

Le catalogage sur support informatique de tous les ouvrages dont dispose la Chancellerie d'Etat (mise en place d'une bibliothèque centrale) a été interrompu durant le premier semestre. Le travail a repris avec l'engagement d'un bibliothécaire auxiliaire en septembre et sera achevé en mars 1999.

2.2.3 **Archives de l'Etat (AEB)**

2.2.3.1 *Relations publiques*

Une cinquantaine de visites guidées ont permis à quelque 1200 personnes de visiter les Archives de l'Etat et de découvrir ainsi leurs attributions, leur infrastructure moderne et des exemples choisis des fonds archivistiques bernois. La commémoration des événements de 1798 et de 1848 a donné matière à de nombreux exposés et articles. Les AEB sont de plus en plus sollicitées pour des visites guidées de l'Hôtel du Gouvernement. Les contacts avec la presse ont été fréquents: une équipe de la télévision japonaise est même venue filmer des sources iconographiques pour l'émission «World heritage: old city of Berne».
Un cours d'une semaine a de nouveau été dispensé à des enseignants et enseignantes pour les familiariser avec les sources de l'histoire locale. Des documents ont été prêtés, dans des proportions plus importantes que d'habitude, pour des expositions illustrant le rôle de Berne avant et pendant la Révolution (notamment à Lausanne et au château de Jegenstorf).

2.2.3.2 *Classement, description et utilisation des fonds*

Sur les 308 mètres linéaires de documents acquis au cours de l'exercice, 295 proviennent des services cantonaux. 28 registres paroissiaux (Rohrbach) ont été versés aux AEB, sur les 250 manquant encore.
La fréquentation de la salle de lecture a encore légèrement augmenté (5431 visites): environ 15100 communications de registres paroissiaux, en général sous forme de microfilm, contre 14800 l'an dernier. Un scanner numérique a été installé pour la lecture et la copie des microfiches en couleur des plans et cartes historiques, satisfaisant les attentes élevées du public.
Les riches fonds de la bibliothèque datant d'avant le début du catalogage moderne (19e siècle et première moitié du 20e), encore classés par domaine, sont rendus plus facilement utilisables grâce à un système simplifié de classement. Le reclassement assisté par ordinateur des quelque 30000 chartes progresse puisque 16000 environ sont désormais enregistrées. Les versements effectués par l'administration sont traités au fur et à mesure.
Cette année encore, il a fallu assurer le suivi de recherches portant sur la politique des réfugiés, les fonds en déshérence et les victimes de l'holocauste. Les scientifiques suisses se penchent également de plus en plus souvent sur des thèmes de l'histoire contemporaine. Les AEB s'attachent dans ce cas à concilier les exigences de la protection des données et les objectifs de la législation sur l'information d'une manière si possible favorable à la recherche.

2.2.3.3 *Protection des biens culturels*

Les AEB ont acquis une solide réputation en ce qui concerne la protection des biens culturels à des fins archivistiques. Elles sont donc souvent sollicitées pour collaborer à des cours au niveau national et cantonal.
Les travaux de conservation et de restauration des cartes et plans historiques progressent conformément au calendrier. Grâce au soutien financier fourni par des tiers, la conservation des photographies présentant une valeur historique peut également avancer. Deux films historiques (1913: inauguration de la ligne du Lötschberg, 1914: exposition nationale à Berne) ont pu être sauvegardés et des copies modernes de projection ont été réalisées. Le sauvetage des films et des photos du début du 20e siècle, menacés de disparition, représente un défi de taille pour la génération actuelle!

2.2.4 **Office d'information (OI)**

2.2.4.1 *Généralités*

Le projet pilote NOG-OI 2000 et les tâches supplémentaires, voire nouvelles, qu'il implique (p. ex. rapports et contrôles systématiques) ont représenté un défi de taille pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices. L'organisation et l'exploitation d'un centre de presse à l'Hôtel du gouvernement durant les élections cantonales ont constitué un autre fait saillant. L'OI a procédé également à une analyse des activités des autorités et de l'administration en matière de communication; l'évaluation de cette analyse aura lieu en 1999.

2.2.4.2 *Information externe*

Les exigences en matière d'information se sont considérablement accrues ces dernières années, en particulier en ce qui concerne les thèmes complexes et les relations publiques à mener en parallèle aux projets. De ce fait, le temps consacré par le personnel de l'OI aux activités de conseil est relativement important. Les travaux courants d'information ont, une fois de plus, exigé beaucoup de souplesse et de disponibilité de la part des collaborateurs et collaboratrices. Ce sont 256 abonnés de langue allemande et 72 de langue française qui ont reçu les textes préparés selon des critères journalistiques par le service d'information. La majorité des 521 communiqués de presse, soit 702 pages au total, ont été envoyés par courrier. Les textes ont été diffusés par télécopie uniquement lorsque l'actualité ou l'urgence l'exigeaient. La préparation des 109 conférences de presse ainsi que la rédaction et la traduction des communiqués de presse ont constitué l'essentiel des activités de l'office dans le domaine de l'information externe.
L'OI a retravaillé, développé progressivement et mis à jour régulièrement le site du canton sur Internet. Malgré des ressources financières très limitées, la réalisation de la documentation de base «BE InForm» a été poursuivie. Outre le dépliant «Le canton de Berne en bref», l'OI a publié en été une version profondément remaniée de la brochure «Le canton de Berne en chiffres», réalisée

en collaboration avec la Banque cantonale bernoise, et en automne la première brochure d'information sur le Grand Conseil. Une publication du même type sur le Conseil-exécutif est actuellement en préparation.

2.2.4.3 *Information interne*

Comme les années précédentes, l'OI s'est concentré sur l'information générale (publication de quatre numéros de BE-info) et sur le traitement de questions d'actualité en relation avec la politique du personnel («BE-info: FLASH»). Autre grand axe: la rédaction, production et publication de la revue de presse hebdomadaire («BE-reflets»), à laquelle collabore tout le personnel de l'OI. La structure et la présentation de la revue de presse ont été modifiées de manière à rendre la lecture plus agréable. Ces informations ont été complétées par plus d'une centaine de revues de presse spéciales, établies notamment à l'issue des conférences de presse et adressées à tous les participants et participantes (contrôle des résultats) ainsi que par une analyse continue et thématique de la presse écrite.

2.2.5 Secrétariat du parlement (SP)

Se reporter à la partie C, Rapports spéciaux.

2.2.6 Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH)

2.2.6.1 *Généralités*

Comme les années précédentes, les services du BEFH ont été fortement sollicités par les unités administratives, qu'elles soient cantonales ou non, et par les particuliers (conseils juridiques, participation à des groupes de travail interdisciplinaires et intercantonaux, avis/corapports, bibliothèque/documentation, etc.). Le projet informatique REPAVO a également fortement absorbé le BEFH.
Les deux projets *Objectif: emploi!* et *NOG 2000 et l'égalité* se sont achevés au printemps par des publications. Ces deux thèmes, la situation des femmes sur le marché de l'emploi et la place de l'égalité dans le projet NOG 2000, restent toutefois d'actualité.
La loi portant introduction de la loi fédérale sur l'égalité, élaborée sous la responsabilité du BEFH, a été adoptée en novembre par le Grand Conseil, par 144 voix contre sept. Lorsqu'un projet de révision législative est lancé ou annoncé, le BEFH intervient pour qu'il soit conçu en conformité et en prévision des impératifs de l'égalité (révision de la loi sur les impôts et de la législation sur les œuvres sociales).
Publications: rapport concernant le projet Objectif: emploi!; bulletin n° 15: Objectif: emploi! (résumé); bulletin n° 16: Dico de l'égalité, mots clés de l'égalité; Transparence n° 2 (thème: recrutements, démissions, ancienneté). Module «Halte à la violence contre les femmes dans le couple» (élaboré en collaboration avec le bureau de la Ville de Berne). Guide «La Nouvelle gestion publique et l'égalité entre femmes et hommes» (édité par la Direction des finances). Le Bureau de l'égalité s'est également fortement investi dans la préparation de la brochure publiée par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité et intitulée «L'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'arrêté sur les places d'apprentissage».

2.2.6.2 *Activités particulières*

Dans le cadre de *PARTE*, le projet de partage du travail financé par le biais de la loi fédérale sur l'égalité, le BEFH a constitué une documentation destinée à susciter l'intérêt des unités administratives pour le projet. Ce dernier a été lancé en octobre à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. Des négociations sont en cours avec d'autres Directions.
Le BEFH s'est fortement investi tant au niveau national que cantonal pour la mise en œuvre de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage et notamment pour la promotion des jeunes femmes dans la formation professionnelle. C'est ainsi qu'il est membre du Groupe de travail tripartite qui préavise les demandes des cantons. En collaboration avec le Service cantonal de l'orientation professionnelle des jeunes et des adultes et le Service d'orientation universitaire, il travaille à la rédaction d'un guide qui viendra aider les conseillers et conseillères confrontés au choix professionnel des jeunes filles et à ses caractéristiques.
Une étude a été lancée avec le concours de la Commission de l'égalité sur la carrière des personnalités politiques et sur le parcours suivi par les unes et les autres. Les résultats seront publiés fin 1999.
Un aspect du projet Législation NOG, auquel le BEFH est associé, revêt une importance cruciale: les bases de la nouvelle législation doivent être conçues de manière à permettre la réalisation de l'égalité de fait.
Le BEFH participe en outre activement aux projets menés par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité. Citons en guise d'exemple la rédaction, à partir de l'étude de six ouvrages d'enseignement des langues recommandés officiellement en Suisse alémanique, d'un guide sur les normes de qualité à respecter, en matière d'égalité, par toutes les personnes associées à la production des ouvrages scolaires.

2.2.6.3 *Commission cantonale de l'égalité*

Dans la perspective des élections législatives, la Commission a organisé le 13 février une manifestation à laquelle ont participé les conseillères d'Etat Schaer et Zölch. Les lauréats et lauréates du concours *Cherchez la femme* ont été désignés (voir le rapport de gestion de 1997) et les nouvelles primées publiées dans un journal intitulé *Elections: cherchez la femme*.
Dix manifestations ont été organisées dans le cadre de l'action menée par la Commission pour se faire mieux connaître auprès des régions. Cette action est terminée pour le moment.
Le 24 juin, avant de lancer l'étude sur la carrière politique, la Commission et le BEFH ont organisé une audition avec les partis politiques pour illustrer, du point de vue de la pratique, la problématique actuelle.
La Commission partage la responsabilité du projet PARTE (voir ci-dessus). Le groupe de travail Organisme responsable est dirigé par la présidente de la Commission et comprend une autre membre de la Commission. Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises durant l'exercice.
La Commission continue de se concentrer sur le thème de la violence contre les femmes. Elle a assuré le suivi de la réalisation de la motion *Violence contre les femmes* et elle est intervenue en faveur de l'augmentation des effectifs de la Maison des femmes de Bienne. Elle est pour ce faire en contact avec les responsables du dossier à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale.
Au chapitre du perfectionnement interne, la Commission s'est consacrée au thème des assurances sociales ainsi qu'aux domaines d'activité de ses propres membres (bilan-portfolio de compétences; compétences familiales – un atout sur le marché de l'emploi?; l'arrêté sur les places d'apprentissage, une chance pour les femmes). D'autres thèmes sont prévus.

2.2.6.4 *Mise en œuvre de l'arrêté du Grand Conseil du 16 janvier 1995 sur la poursuite des activités du Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme*

Le 16 janvier 1995, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport d'activité 1990 à 1994 du Bureau de l'égalité, conformément à l'article 13, 3e alinéa du décret du 7 novembre 1989 sur l'organisation de la Chancellerie d'Etat. Il a décidé la poursuite des activités du BEFH, à condition que la même valeur soit attribuée à l'égalité dans la famille, dans la formation et dans la vie professionnelle.
La nouvelle Constitution cantonale est entrée en vigueur le 1er janvier 1995, la loi d'organisation (LOCA) et l'ordonnance sur l'organisation et les tâches de la Chancellerie d'Etat (OO CHA) le 1er janvier 1996. Ces nouvelles bases légales ont une incidence sur le décret susmentionné et sur les tâches du Grand Conseil qu'il règle.
La LOCA attribue au Conseil-exécutif la compétence de déterminer les tâches des Directions et de la Chancellerie d'Etat (ainsi que de leurs offices). Ce qui signifie que le Conseil-exécutif définit par voie d'ordonnance les structures de l'administration cantonale jusqu'au niveau de l'office ainsi que les tâches devant être accomplies par les unités administratives. La LOCA limite toutefois la compétence du Conseil-exécutif, puisqu'elle définit les domaines attribués aux Directions. Or, l'un des domaines attribués à la Chancellerie d'Etat est celui de l'égalité entre la femme et l'homme. C'est la raison pour laquelle l'OO CHA ne reprend pas la disposition selon laquelle le Bureau de l'égalité soumet tous les quatre ans son rapport d'activité au Grand Conseil et lui présente l'état de réalisation de l'égalité de fait.
D'ailleurs l'article 13, 3e alinéa du décret a été abrogé lors de l'entrée en vigueur de la LOCA. L'arrêté du Grand Conseil est ainsi dépourvu de base légale.

2.3 Ressources humaines

2.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 1998

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre Hommes	Femmes	Postes à 100% Hommes	Femmes	Total
Office des services centraux[1]	24	14	23,50	9,98	33,48
Office des services linguistiques et juridiques[2]	7	11	6,20	6,80	13,00
Archives de l'Etat	11	5	10,50	2,30	12,80
Secrétariat du parlement	3	3	2,20	2,50	4,70
Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme	0	2	0,00	1,50	1,50
Total intermédiaire	45	35	42,40	23,08	65,48

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre Hommes	Femmes	Postes à 100% Hommes	Femmes	Total
Conseil-exécutif	4	3	4,00	3,00	7,00
Office d'information (NOG)	4	3	3,90	2,10	6,00
Total intermédiaire II	8	6	7,90	5,10	13,00
Total intermédiaire I	45	35	42,40	23,08	65,48
Total au 31. 12. 1998 (avec le Conseil-exécutif)	53	41	50,30	28,18	78,48
Total au 31. 12. 1998 (sans le Conseil-exécutif)	49	38	46,30	25,18	71,48
Comparaison avec l'exercice précédent	50	37	47,30	24,40	71,70

[1] Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil et le secrétariat du chancelier.
[2] Y compris le secrétariat du Conseil régional.

Tableau 2: Gestion des postes 1998

Unité administrative	Budget des points	Points utilisés	Réserve[1]
Office des services centraux[2]	3023,92	2997,78	26,24
Office des services linguistiques et juridiques[3]	1442,04	1452,40	– 10,36
Archives de l'Etat	1236,00	1246,10	– 10,10
Secrétariat du parlement	633,16[4]	563,01	70,15
Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme	184,80[4]	252,00	– 67,20
Total intermédiaire	6519,92	6511,29	8,63
Office d'information (NOG)	753,07	660,00	93,07
CHA réserve de points du CE, transit			93,70
Total Chancellerie d'Etat au 31. 12. 1998	7272.99	7171,29	195,40

[1] Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.
[2] Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil et le secrétariat du chancelier.
[3] Y compris le secrétariat du Conseil régional.
[4] Sans les points de la réserve du Conseil-exécutif.

2.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Le 16 septembre, le Conseil-exécutif a nommé Peter Martig à la succession de l'archiviste cantonal Karl Wälchli qui prend sa retraite début 1999. Le nouvel archiviste cantonal prendra ses fonctions le 1er février 1999.

2.3.3 Formation

Quatre collaborateurs et collaboratrices de la Chancellerie d'Etat ont participé aux cours organisés par la Confédération s'adressant aux super-users de l'orthographe allemande.
L'Office d'information a organisé, en collaboration avec la Section développement du personnel de l'Office du personnel, un cycle de cours de formation et de perfectionnement sur les médias. Il a cherché à les adapter au mieux aux besoins des collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale. Il a ainsi mis sur pied deux cours pratiques sur le comportement à adopter face aux médias, l'un pour les nouveaux membres du gouvernement, l'autre pour les responsables des offices régionaux de placement, ainsi qu'un séminaire sur les médias pour les nouveaux préfets et préfètes.

2.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Le groupe de travail Egalité des chances a adressé son deuxième rapport d'activité au chancelier. Les objectifs suivants ont été atteints: le 1er avril, le Conseil-exécutif a accordé l'autorisation de réalisation du projet consistant à «acheter» un maximum de huit places de crèche. Les apprentis et apprenties de première et de deuxième année sont désormais initiés au travail du Bureau de l'égalité pendant un cours de deux jours (une demi-journée par semestre auparavant). Lors d'une manifestation destinée aux maîtres et maîtresses d'apprentissage, le BEFH a par ailleurs présenté un exposé consacré à l'influence des stéréotypes masculins et féminins sur la formation professionnelle.

2.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législature

Nous renvoyons au rapport présenté le 24 juin 1998 par le Conseil-exécutif sur la mise en œuvre du programme de législature 1994 à 1998 (nouvelle législature; passage à une nouvelle conception de la planification politique).

2.5 Programme législatif (aperçu)

Etat le 31. 12. 1998

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
2.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législature		
– Loi sur l'encouragement des médias	8	
2.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
– Loi sur la surveillance des finances	2	1999
– Législature de six ans pour le Conseil-exécutif et le Grand Conseil	2	1999
2.5.3 Législation d'application du droit fédéral		
– Loi portant introduction de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes	5	
2.5.4 Autres projets		
– Règlement du Grand Conseil (Modification)	5	
– Décret sur les droits politiques (Modification)	5	

0 = les travaux n'ont pas encore débuté
1 = en cours d'élaboration
2 = en procédure de consultation
3 = adopté par le Conseil-exécutif
4 = préavisé par la commission
5 = adopté par le Grand Conseil
6 = le délai référendaire n'est pas encore échu
7 = en attente de la votation populaire
8 = renvoyé

2.6 Projets informatiques (aperçu)

Etat le 31. 12. 1998

Service Projets/application	Investissement[1] milliers de fr.	Total des coûts de production[2] milliers de fr.	Coûts de production[2] durant l'exercice milliers de fr.	Durée de réalisation
4230.100.199 KAWASYS'99	110	–	–	1998
4230.100.211 GISTA-2000	290	environ 50	–	1999
4230.400.201 LinguaPC	110	10	–	1998
4230.500.201 GRIS	100	inconnu	–	1999–2000

[1] Chiffres selon le plan informatique et le plan des investissements
[2] Le compte suivant est concerné:
a compte 3158 (maintenance/réparation/entretien de l'équipement informatique)
b compte 3188 (prestations informatiques de tiers)

2.7 Contrôle des résultats des subventions cantonales

La Chancellerie d'Etat n'a procédé à aucune analyse sommaire ni détaillée.

2.8 Autres projets importants (aperçu)

Projet	Etat d'avancement des travaux au 31. 12. 1998	Achèvement des travaux
Information et relations publiques		
– Mise en œuvre du projet pilote NOG-OI 2000	Projet en cours	Fin 2000
– «Le canton de Berne sur Internet» (page d'accueil de la Chancellerie d'Etat)	Projet en cours	Réalisation progressive, mise à jour continue
– Documentation de base sur le canton de Berne (BE InForm)	Projet en cours	Réalisation progressive
– Brochure «Le canton de Berne en chiffres», édition 1998/99	Projet achevé	Eté 1998

2.9 Interventions parlementaires (motions et postulats)

2.9.1 Classement de motions et de postulats

2.9.1.1 *Classement de motions et de postulats réalisés*

Grand Conseil

Motion 053/97 Widmer, Wanzwil, du 10 mars 1997: Contrôle externe des adjudications du canton de Berne (adoptée le 1. 9. 1997).
La Commission de gestion a examiné huit adjudications du canton et a présenté à ce sujet le 24 février un rapport qui a fait l'objet de débats au Grand Conseil le 18 mars. Le parlement a approuvé tacitement les propositions de la Commission, notamment celle de classer la motion en tant que réalisée.

Motion 229/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Nouveau régime des sessions (adoptée le 21. 1. 1998).
Le 31 août, le Grand Conseil a approuvé une modification de son Règlement qui introduit un nouveau régime des sessions. La nouvelle réglementation sera appliquée pour la première fois en l'an 2000.

Elections et votations

Motion 107/96 Aebischer, Guggisberg, du 19 mars 1996: Modification du décret sur les droits politiques (adoptée le 2. 9. 1996).
Le Grand Conseil a modifié le décret en cause le 1er septembre. La modification qui entre en vigueur le 1er janvier 1999 prévoit la possibilité d'une élection tacite également pour les scrutins de ballottage.

2.9.2 Exécution de motions et de postulats

2.9.2.1 *Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu*

Grand Conseil

Motion 251/96 Seiler, Bönigen, du 4 novembre 1996: Abonnement général (adoptée le 28. 4. 1997).
Le Grand Conseil pourra se prononcer à ce sujet dans le cadre de la prochaine modification du Règlement.

Postulat 113/97 Voiblet, Reconvilier, du 18 juin 1997: Absence prolongée des Romands à la présidence du Grand Conseil (le point 1 a été retiré; le point 2 a été adopté le 19.1.1998).

Motion 130/97 Pauli, Nidau, du 1er septembre 1997: Pour plus de transparence dans les messages destinés au peuple (le point 1 a été adopté; le point 2 a été rejeté le 19.1.1998).
Le Grand Conseil pourra se prononcer sur ces deux points dans le cadre de la prochaine modification du Règlement.

Motion 222/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Prolongation de la législature de quatre à six ans (adoptée le 21.1.1998).
La réalisation de cette motion exige la modification non seulement de la législation, mais aussi de la Constitution. Les projets y relatifs seront soumis au Grand Conseil dans les années 1999/2000. Au cas où le peuple accepterait la modification constitutionnelle, l'entrée en vigueur précéderait l'élection du Grand Conseil de 2002.

Motion 181/97 Widmer, Büren, du 17 novembre 1997: Cercles électoraux ou groupements de cercles électoraux de 10 à 20 mandats (adoptée sous forme de postulat le 21.1.1998).

Motion 220/97 Widmer, Büren, du 19 novembre 1997: Garantie d'un siège par district (adoptée sous forme de postulat le 21.1.1998).
Le 19 janvier 1999, le Grand Conseil a adopté les motions 158/98 Widmer, Wanzwil (UDC), 159/98 PRD (Lack) et 203/98 PS (Seiler, Moosseedorf). Ces interventions réclament la réduction du nombre des membres du Grand Conseil à 160. Les deux revendications de la motionnaire seront traitées dans ce contexte.

Motion 223/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Motivation de l'urgence des interventions parlementaires (adoptée le 21.1.1998).

Motion 224/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Traitement urgent des interventions déposées par les commissions (adoptée sous forme de postulat le 21.1.1998).

Motion 226/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Suppression de la seconde lecture des projets de loi (adoptée le 21.1.1998).

Motion 231/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Amélioration de la présentation des documents (adoptée le 21.1.1998).

Motion 232/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Registre des intérêts (adoptée le 21.1.1998).
Le Bureau du Grand Conseil a décidé le 18 décembre de renoncer provisoirement à réviser la législation sur le Grand Conseil. Il a pris en considération le fait que d'autres révisions sont prévisibles.

Motion 230/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Réduction du nombre des commissions (adoptée le 21.1.1998).
La législation actuelle sur le Grand Conseil permet déjà la réalisation de cette motion. D'autres modifications éventuelles seraient proposées au Grand Conseil lors de la prochaine modification du Règlement.

Elections et votations

Motion 123/98 Wyss, Berne, du 10 juin 1998: Droit de vote à 16 ans (la lettre *a* a été rejetée, la lettre *b* a été adoptée sous forme de postulat le 17.11.1998).
L'introduction du droit de vote à 16 ans au niveau communal nécessite une modification de la Constitution et de la loi sur les communes. La question est à l'étude à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques.

Motion 125/98 Lüthi, Münsingen, du 10 juin 1998: Financement des campagnes électorales des partis (adoptée le 16.11.1998).
L'exécution de la motion a été entreprise dès la fin de l'année.

Motion 133/98 Widmer, Wanzwil, du 15 juin 1998: Limitation de l'envoi de matériel de vote (adoptée le 16.11.1998).
Cette motion sera réalisée en vue de l'élection 2002 du Grand Conseil.

Médias

Postulat 138/98 Lack, Gümligen, du 15 janvier 1998: Conditions d'émission des radios locales bernoises (adopté le 17.11.1998).
L'intervention demandée sera effectuée au début 1999.

2.9.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Grand Conseil

Motion 216/96 Rickenbacher, Port, du 2 septembre 1996: Réforme de la surveillance des finances (le point 1 a été adopté, le point 2 a été adopté sous forme de postulat le 4.11.1996; prolongation de délai jusqu'en 1999 accordée le 16.11.1998).

Motion 226/96 Reber (Commission des finances), du 2 septembre 1996: Contrôle des finances (adoptée le 4.11.1996; prolongation de délai jusqu'en 1999 accordée le 16.11.1998).
Conduite par la Chancellerie d'Etat, l'organisation de projet a élaboré des projets de loi, puis organisé une procédure de consultation et auditionné des experts. Il est prévu que le Conseil-exécutif examine cette affaire et la transmette au Grand Conseil au début 1999.

Postulat 227/96 Reber (Commission des finances), du 2 septembre 1996: Pour l'indépendance du Secrétariat du parlement (adopté le 4.11.1996; prolongation de délai jusqu'en 1999 accordée le 16.11.1998).
L'examen demandé par ce postulat est effectué dans le cadre du projet «Réforme de la surveillance des finances». Il est actuellement en veilleuse, car la direction générale du projet souhaite attendre que le Grand Conseil ait décidé de la variante choisie avant de reprendre les travaux.

Jura bernois

Motion 172/96 Lecomte, Diesse, du 17 juin 1996: Non au démantèlement de l'administration décentralisée dans le Jura bernois (adoptée le 7.11.1996; prolongation de délai jusqu'en 2000 accordée le 16.11.1998).
Il s'agit d'un mandat permanent, auquel le Conseil-exécutif se tient dans toute sa politique concernant le Jura bernois. La question d'une plus grande décentralisation sera examinée lorsque les résultats des travaux engagés au sujet de l'autonomisation progressive par le Conseil régional sur mandat du Conseil-exécutif seront connus.

Feuilles officielles

Postulat 064/95 Hofer, Bienne, du 13 mars 1995: Feuille officielle: réduction des publications (la lettre *b* a été rejetée; les lettres *a* et *c* ont été adoptées le 4.9.1995; prolongation de délai jusqu'en 1999 accordée le 17.11.1997).
Lettre a: les assemblées communales ne devront plus être publiées dans la feuille officielle dès le 1er janvier 1999, date d'entrée en vigueur de la loi sur les communes. Lettre c: un groupe de travail de la Chancellerie d'Etat a entrepris l'examen de diverses possibilités de réalisation.

Egalité des droits entre hommes et femmes

Motion 056/96 Gurtner, Berne, du 23 janvier 1996: Immigrantes (adoptée sous forme de postulat le 2.9.1996; prolongation de délai jusqu'en 2000 accordée le 16.11.1998).
Les travaux ont été entrepris. Des recherches concernant l'offre actuelle en faveur des immigrantes dans le canton de Berne sont en cours. Leurs résultats constitueront un élément important en vue de la réalisation de cette intervention parlementaire.

2.9.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Jura bernois

Postulat 269/92 Houriet, Courtelary, du 10 décembre 1992: Bilinguisme (adopté le 23.6.1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6.11.1995).

Postulat 110/93 Graf, Moutier, du 10 mai 1993: Renforcement du rôle de la délégation pour les affaires jurassiennes (adopté le 2.11.1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6.11.1995).

Postulat 216/93 Verdon, La Neuveville, du 16 septembre 1993: Mesures visant à garantir une information professionnelle, crédible et axée sur la réalité des faits au sujet des Bernois francophones et de leurs régions (adopté le 16.3.1994; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 4.11.1996).

Motion 124/94 Aellen, Tavannes, du 5 septembre 1994: Préparer dès maintenant l'autonomie progressive des districts francophones (le point 1 a été adopté et classé; le point 2 a été adopté sous forme de postulat le 17.1.1995).

L'examen des problèmes évoqués dans les quatre interventions fera l'objet d'un rapport sur la politique jurassienne du Conseil-exécutif. La situation étant en constante évolution, ce rapport n'a pas encore pu être rédigé. Mais des pas importants, qui entrent dans le cadre de l'exécution de ces interventions, ont été franchis dans les domaines de l'information (conférences de presse régulières du Conseil régional, ouverture d'une rédaction régionale de la Télévision suisse romande à Moutier) et de l'autonomisation progressive (mandat donné au Conseil régional).

Egalité des droits entre hommes et femmes

Motion 014/96 Gurtner, Berne, du 15 janvier 1996: Violence contre les femmes (adoptée le 2.9.1996).
La conception et les mesures propres à prévenir la violence contre les femmes, avec accent mis sur les agresseurs, sont en cours d'élaboration.

2.10 Initiatives populaires – état de traitement (aperçu)

Titres (initiatives)	Début de la collecte des signatures	Aboutissement	Remarques
Interdiction de se déguiser lors de manifestations	10. 6. 92	3. 2. 93	Rejet du projet de loi par le Grand Conseil le 20.11.1997 Adoption par le peuple le 7.6.1998 Nouvelle délibération au Grand Conseil en 1999
Réduction d'impôts pour les voitures à faible consommation	17. 4. 98	9. 12. 98	

Berne, février 1999

Le chancelier: *Nuspliger*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 10 mars 1999